



MAIRIE DE LANUEJOLS
30750

Téléphone: 04 67 82 70 83

Fax: 04 67 82 73 90

E.mail:

mairielanuejols@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUEJOLS
DU 15 DECEMBRE 2017

Présents : Virginie BOYNE, Martin DELORD, Mathieu EVESQUE, Evelyne FURSTOSS PASTORE, Stéphane GERMAIN, François TEISSIER, Jean-Paul VERGNET, Alexandre VIGNE,
Et Sylvie BOYER (secrétaire de Mairie)

Absents

Excusés May-Lynh CAREL

ORDRE DU JOUR

- Projet de convention d'application 2017-2020 de la charte du Parc National des Cévennes
- Projets concernant la salle des fêtes de Montjardin
- Projet de règlement de l'aire d'accueil des camping-cars
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- Délégation au Comité des Fêtes de l'organisation des manifestations
- Vœux du maire et du Conseil Municipal
- Questions diverses

COMPTE RENDU

Début du CM à 20h30 fin à 22h45

1- Projet de convention d'application 2017-2020 de la charte du Parc National des Cévennes

Lecture est donnée du projet de la convention pour 2017-2020 qui a été préparé par Xavier WOJTASZAK Délégué territorial - Massif Aigoual pour le PNC en concertation avec Alexandre VIGNE, élu référent sur la période 2014-2017

Le Conseil municipal étudie et discute ce projet point par point, afin de pouvoir valider tous les points qui obtiendront une majorité de voix.

La charte est adoptée dans son principe, à l'exception des points qui ont été refusés ou à revoir après discussion et vote.

Voir tableau récapitulatif suivant :

PROJETS	CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ	RÉF CHARTE	CONTRIBUTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC*	AUTRES PARTENAIRES IMPLIQUÉS	REMARQUES DU CM ET VOTES
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Est désigné comme élu référent : Alexandre VIGNE 	<i>Engagement de la charte Mesure 1.1.1</i>	<ul style="list-style-type: none"> Est désigné comme délégué territorial référent : Xavier WOJTASZAK 		Proposition adoptée
Réglementation de la publicité	<ul style="list-style-type: none"> Associer l'établissement public à la réflexion sur la publicité en agglomération 	<i>Engagement de la charte Mesure 7.3.2</i>	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la collectivité dans le choix d'un outil adéquat à la pression publicitaire (SIL) Mettre à disposition la charte signalétique <i>Cœur de village</i> 	CD 30, intercommunalités, DDTM30	Prix élevé des panneaux Proposition de s'adresser au CD pour étude, en lien avec charte PNC. Appel d'offre communal
Modernisation de l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les investissements dans la modernisation de l'éclairage public (avec l'extinction en milieu de nuit) Participer au <i>Jour de la Nuit</i> Candidater au label <i>Villes et villages étoilés</i> de l'ANPCEN 	<i>Engagement de la charte Mesure 4.3.1</i>	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le public aux enjeux naturalistes lors du <i>Jour de la Nuit</i> Accompagner la collectivité sur le volet concertation autour de l'extinction en milieu de nuit Mobiliser des financements (notamment FEDER) dans la limite des crédits disponibles 	ADEME Occitanie, Région Occitanie, SMEG 30, ANPCEN	Travaux électriques prévus 2018 REMISE A NEUF ET AUX NORMES DES ARMOIRES ELECTRIQUES Proposition adoptée
Exonération de la TFNB pour les terrains nouvellement exploités en agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none"> Prendre une délibération avant le 1^{er} octobre pour une mise en application l'année suivante Transmettre la délibération à l'établissement public 	<i>Engagement de la charte Mesure 5.4.1</i>	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un modèle de délibération 		Cette proposition impliquerait une perte de recettes pour la commune PROPOSITION REJETEE
Promotion de la technique de construction en pierre sèche	<ul style="list-style-type: none"> Réaménagement de la place du village (pétanque, marché, lieu de vie) : réflexion sur l'intégration d'un élément emblématique en pierre sèche 	<i>Engagement de la charte Mesure 4.2.3</i>	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la collectivité administrativement et techniquement Mettre à disposition des documents de sensibilisation Mettre à disposition un cahier des charges type 	ABPS, CD 30, CGET Massif central, CNFPT	Proposition adoptée
Valorisation des villages et des centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> Définir et préciser la problématique en amont avec l'établissement public Engager une démarche participative en fonction du sujet et du site Etre mobilisé pour présenter le sujet et échanger avec un public en atelier ou en commission 	<i>Orientation 4.1 Mesures 4.2.1 et 4.2.2</i>	<ul style="list-style-type: none"> Solliciter un réseau de partenaires Proposer une réponse à la collectivité sur sa problématique (stage, étude interne ou externe, éventuellement appui financier) Accompagner sur la méthodologie et sur un plan technique 	CAUE30, DDT(M)30	Proposition adoptée
Collectivité zéro pesticide	<ul style="list-style-type: none"> Commune Terre saine Relayer l'engagement et sensibiliser les habitants à la non-utilisation des pesticides 	<i>Engagement de la Charte Mesure 3.4.3.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en réseau et faciliter les échanges sur les bonnes pratiques Mettre à disposition une plaquette de sensibilisation des habitants 	Agences de l'eau et certains syndicats de bassin, CNFPT	Proposition adoptée

<p>Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans les établissements scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et s'impliquer dans le projet EEDD mené dans l'établissement scolaire de la collectivité • Participer aux frais engendrés par les déplacements pour la sortie de restitution du projet scolaire EEDD conduit avec l'établissement public 	<p>Mesure 1.3.4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre EEDD • Accompagner l'établissement scolaire dans sa mise en œuvre • Mettre à disposition des ressources (intervenants, documents) 	<p>Éducation nationale, acteurs locaux de l'EEDD</p>	<p>Proposition adoptée</p>
<p>Expertise architecturale : projet de lotissement communal à haute valeur énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'expertise de l'établissement public apportée sur le projet dont la collectivité est maître d'ouvrage 	<p>Axe 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter à la collectivité une expertise technique en matière d'architecture bioclimatique 	<p>CAUE30, Mission Bois CCI30</p>	<p>Etre attentif à ce que ces mesures n'empêchent pas des petits budgets à accéder à la propriété Proposition adoptée</p>
<p>Commune sans OGM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir l'accord et l'engagement unanimes de tous les agriculteurs de son territoire • Prendre une délibération en ce sens 	<p>Mesure 5.5. 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner techniquement la collectivité et créer une boîte à outils « commune sans OGM » • Mettre en réseau la collectivité avec les autres communes concernées 	<p>Les agriculteurs de la commune</p>	<p>La commune est sans OGM car interdiction dans le bassin de Roquefort PROPOSITION REJETEE</p>
<p>Développement de trames de vieux bois : Bois du Commandeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des arbres d'intérêt écologique, des îlots de sénescence, et des forêts en libre évolution, dans la gestion des propriétés communales en lien avec l'établissement public, et pour celles relevant du régime forestier, avec l'ONF lors de la révision de l'aménagement • Relayer cette politique auprès des propriétaires forestiers privés • Informer l'établissement public sur d'éventuels projets de vente dans le foncier privé, inclus dans le zonage identifié des forêts en libre évolution 	<p>Mesure 2.2.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux et un zonage de vieux bois avec la collectivité, à partir des données connues • Porter à connaissance de la collectivité les enjeux, lors des révisions d'aménagement forestier en forêt relevant du régime forestier 	<p>ONF sur les propriétés communales ou sectionales relevant du régime forestier</p>	<p>La commune souhaite pouvoir exploiter ses bois PROPOSITION REJETEE</p>

Mise en place d'une zone de préemption Espaces naturels sensibles	<ul style="list-style-type: none">• Associer l'établissement public à la réflexion	Mesure 2.2.2	<ul style="list-style-type: none">• Contribuer à la définition du zonage• Editer au 1 : 5 000 la carte destinée à être annexée à la délibération	CD 30	Mesure à rediscuter en CM A REVOIR
--	--	--------------	---	-------	---------------------------------------

2- Projets concernant la salle des fêtes de Montjardin

Un nouveau projet, avec plan d'aménagement présenté par Béatrice Colin, propose de scinder la salle pour permettre de disposer d'une partie « jeu de boules », une partie « gymnastique » et une partie « activités manuelles-poterie ».

Pour limiter le coût des aménagements et les besoins en chauffage l'hiver, il est proposé de consulter le groupe gymnastique pour maintenir cette activité dans le foyer rural qui est bien chauffé et de dégager de la place au rez-de-chaussée pour le rangement du matériel. Le bureau des aides-soignantes monterait à l'étage pour dégager cette place.

Le CM propose de consulter l'architecte pour avoir une proposition d'aménagement fonctionnel et aux normes.

3- Projet de règlement de l'aire d'accueil des camping-cars

(Voir document proposé au CM). Le principe est accepté avec quelques modifications et compléments : ajouter le numéro de téléphone de la Mairie, remplacer autocaristes par « camping caristes », ajouter « permanent » à « aire de stationnement ».

4- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Cette mesure concerne Mr Dominique Mielcamp qui va faire valoir ses droits à la retraite en 2019 et il était promouvable à un grade supérieur. La ComCom, pour laquelle il effectue 28h/hebdo de service, a accepté cette promotion. Pour la commune de Lanuéjols il effectue 7h/hebdo complémentaires. Il convient donc de s'aligner sur la ComCom. Cette proposition est acceptée.

5- Délégation au Comité des Fêtes de l'organisation des manifestations

L'organisation par la Mairie de plus de 5 spectacles/an nous obligerait à nous déclarer « organisateur de spectacles ». La délégation au comité des fêtes réduit les contraintes de gestion pour la Mairie. Avec l'accord du comité des fêtes, cette proposition est acceptée.

6- Vœux du Maire et du Conseil Municipal.

Cette cérémonie aura lieu le 27 janvier 2018. Le Maire fait la proposition de la coupler avec l'inauguration de la cuisine centrale et donc d'inviter la population au centre de formation dans la salle de restauration. Une organisation sera mise en place pour les personnes qui ne peuvent se déplacer et notamment celles de la Résidence les ormeaux. Ce sera l'occasion de présenter le projet culturel.

7- Questions diverses

Lettre de la famille Altounian concernant l'accès à leur propriété pour permettre le demi-tour pour les véhicules à Montjardin. La demande de pose d'un panneau « voie sans issue » et « ralentir enfants » est acceptée.

Réunion avec les équipes du **Comité des fêtes** et des **marchés de l'été** le 16 décembre, avec l'équipe de programmation pour une première présentation.

Spectacle des Sœurs Antienne a eu un vif succès avec plus de 80 personnes présentes. Cela est encourageant pour la mise en place d'un programme culturel.

Isabelle Gely a réservé la **salle des Fêtes pour l'organisation d'un réveillon**. Le CM souhaite prévenir les incidents de l'an passé. Mais cette fois-ci, seules des personnes majeures seront présentes et il s'agit d'une soirée privée.

Concernant le **marché de réfection de la voirie** : 2 offres ont été reçues et n'ont pas encore été ouvertes.

Montjardin : la rue principale est à refaire.

La mise en réseau discret du quartier de la Borie à Montjardin a été demandée au SMEG. Les travaux pourraient se faire en 2018 ou 2019, selon la réponse du SMEG.

Demande d'aide : l'assistante sociale a fait attribuer 140€ pour l'achat de bois de chauffage pour Mr Gérard Bertrand.

Vente de matériel communal. La nacelle qui n'est plus aux normes, ne sert plus (pour le moment location d'une nacelle). Le centre de formation va être équipé d'une nacelle qui pourrait être mise à disposition de la commune. Vérification des CACES pour les deux agents. Cette nacelle peut être vendue en l'état et sans garantie. Une proposition d'achat à 1000 (mille euros) a été faite. Accord pour réaliser la vente.